

## Compte rendu du déjeuner avec Irmfried Schwimann, Directrice Générale adjointe de la DG GROW

19 Septembre 2017

---

*Le 19 Septembre les membres du cercle des Réseaux ont rencontré Irmfried Schwimann, Directrice Générale adjointe de la DG GROW. Le déjeuner a été l'occasion d'un échange autour des prochaines initiatives de la Commission pour la promotion de marchés publics plus stratégiques et innovants. Les propositions de l'exécutif sont attendues pour la mi-octobre.*

---

### PROMOUVOIR UNE APPROCHE STRATEGIQUE DES MARCHES PUBLICS

La Commission européenne publiera mi-octobre un ensemble de mesures sur les marchés publics visant à accompagner les Etats dans la mise en œuvre des Directives de 2014 sur les marchés publics et les concessions. L'objectif est d'encourager les Etats et les acteurs privés à adopter une approche plus stratégique et durable des marchés publics en Europe.

En effet, alors que l'exécutif contrôle actuellement la bonne transposition des textes (des procédures d'infraction sont en cours), le constat dressé au niveau de l'UE souligne les difficultés des Etats à exploiter pleinement le potentiel du nouveau cadre européen. Le Paquet « Marchés Publics » de cet automne aura donc pour principal objectif de guider les Etats, mais aussi les entreprises et acteurs des marchés publics. Ces recommandations ciblées et ces lignes directrices devraient permettre de simplifier et accélérer les procédures de marchés publics en Europe, tout en réduisant les coûts de non-conformité.

#### **Promouvoir une approche plus stratégique des marchés publics**

Le paquet « Marchés Publics » comportera une communication chapeau visant à encourager les Etats à adopter une approche plus stratégique des marchés publics, en tant qu'outils au service de leurs objectifs politiques. Pour ce faire, la Communication visera à mieux expliquer le fonctionnement des nouveaux outils mis en place par les Directives de 2014. Irmfried Schwimann a souligné, entre autres, l'importance de développer le recours au e-procurement et d'accélérer la numérisation des procédures de marchés publics.

De la même manière, la Communication encouragera les Etats à faire preuve de plus de transparence dans les procédures de marchés publics, et ainsi permettre une vision plus claire des pratiques à l'échelle de l'UE, et de mieux lutter contre la corruption et la fraude. Enfin, l'exécutif souhaite faciliter et accroître la coopération et l'échange de bonnes pratiques entre les Etats.

Enfin, Irmfried Schwimann a mis l'accent sur l'importance de faciliter l'accès des PME aux marchés publics, dans l'UE, et au niveau international, il s'agit d'une priorité politique. La Commission proposera des lignes directrices détaillées sur l'adaptation des appels d'offres aux PME, et la formation et sensibilisation des PME à la pratique des marchés publics.

#### **Professionaliser le secteur des marchés publics**

Irmfried Schwimann a confirmé que le Paquet d'octobre comportera des recommandations spécifiques à destination des Etats visant à accroître la professionnalisation de la commande publique. La Commission espère ainsi permettre une standardisation des processus, et donner plus de poids aux professionnels et experts des marchés publics, dans les décisions d'investissement et la sélection des projets.

Dans ce cadre la Commission souhaite mettre en œuvre des programmes de formation au niveau de l'UE et à l'échelle des Etats. L'exécutif va aussi accroître son soutien aux Etats pour la création de cadres professionnels adaptés. L'objectif est d'améliorer le cadre des appels d'offre pour générer moins de retard dans les procédures.

#### **Faciliter la mise en œuvre des grands projets d'infrastructures**

Dans la logique du Plan de relance pour l'investissement déployé depuis 2014, la Commission va proposer un nouveau mécanisme, volontaire, de contrôle ex-ante des grands projets d'infrastructures. L'objectif est de garantir une meilleure

planification des projets, et d'accélérer leur mise en œuvre en s'assurant qu'ils respectent l'ensemble des règles du Marché Unique, permettant de diminuer les risques de litiges et recours une fois les projets lancés.

Concrètement le mécanisme d'évaluation ex-ante devrait prendre la forme d'un « helpdesk » assuré par les services de la DG GROW. Irmfried Schwimann a indiqué qu'un coordinateur, expert sur les questions d'investissement, sera nommé pour gérer les travaux et articuler les compétences des différentes unités.

Ce helpdesk fournira deux types de services :

- Un service d'assistance technique pour répondre aux questions des autorités publiques et aux promoteurs, en amont du lancement du projet, pour les projets de plus de 250 millions €. Ce service serait complété d'une base de données compilant l'ensemble des réponses de la Commission, et accessible aux promoteurs et autorités publiques.
- Un service de notification volontaire pour les projets, une fois les projets structurés. Concrètement la DG GROW analysera la compatibilité du projet avec les règles du Marché Unique. Ce service ne sera accessible qu'aux projets de plus de 500 millions €.

Des arbitrages sont encore nécessaires au niveau politique, sur la portée juridique du mécanisme, et Irmfried Schwimann espère que celui-ci aura valeur contraignante.

### Développer une approche plus innovante des marchés publics

Ces initiatives seront complétées de lignes directrices visant à inciter les autorités publiques à être plus innovantes dans la mise en œuvre des marchés publics. Principal chantier : sensibiliser l'ensemble des acteurs aux alternatives et aux options innovantes pour la mise en œuvre de marchés publics, afin d'orienter les projets selon les objectifs stratégiques des Etats.

Concrètement, la Commission veut inciter les autorités publiques à ne plus seulement prendre en compte le facteur prix, mais également la dimension qualitative, innovante ou durable d'une proposition. Irmfried Schwimann a souligné la difficulté à sensibiliser et éduquer les administrations, notamment les Cours des Comptes, à de nouveaux critères, plus innovants, pour la sélection des offres, un constat partagé par les membres du Cercle.

En parallèle à la publication de ces lignes directrices la Commission lancera une consultation publique à destination de l'ensemble des parties prenantes sur les marchés publics innovants. Irmfried Schwimann a demandé aux membres du Cercle de participer à cette consultation et de partager leur expérience et leurs recommandations.

---

## ENJEUX DES ENTREPRISES DE RESEAUX SUR LES MARCHES PUBLICS

Les membres du Cercle des Réseaux ont eu l'occasion d'échanger avec Irmfried Schwimann et de souligner leurs enjeux et attentes vis-à-vis des futures propositions de la Commission.

### La nécessité d'un environnement plus flexible et ouvert

Premier constat, l'environnement juridique et administratif tend souvent à restreindre les possibilités d'innovation dans les marchés publics. Principale raison, la réticence des élus locaux et des représentants des autorités publiques à envisager des critères différents de celui du prix, de peur d'être critiqués ou de voir leurs décisions remises en cause. Les membres du Cercle ont insisté sur l'importance de conforter les acheteurs publics dans leurs choix pour des marchés innovants. Irmfried Schwimann a elle insisté sur la nécessité d'être plus vocal, et de mieux communiquer sur les décisions d'investissement prises tout en faisant preuve de pédagogie.

La question de la sensibilisation a également été posée, et l'ensemble des participants s'est accordé sur l'importance de mieux « éduquer » les acteurs publics à d'autres critères que celui du prix, en mettant l'accent sur l'importance du résultat économique final. Parmi les options envisageables, le rôle des chambres de commerce comme relais locaux pour la sensibilisation concrète et pratique des élus a notamment été évoqué.

Les membres du Cercle ont aussi alerté la Directrice Générale adjointe quant à la difficulté d'intégrer des concepts innovants en cours de contrat, au risque d'altérer l'équilibre économique du contrat, en particulier dans le cadre de concessions. Irmfried Schwimann a souligné que les recommandations portant sur la professionnalisation du secteur pourraient permettre de mieux prendre en compte la question de la rédaction des appels d'offres et des contrats, et permettre des marchés plus ouverts et flexibles, et plus à même d'intégrer des concepts innovants.

Les échanges sont également revenus sur la question de l'accès des PME aux marchés publics, et les participants au déjeuner ont insisté sur la difficulté pour des PME et start-up innovantes de participer à des appels d'offres. En cause, entre

autres, la complexité des procédures, leur coût, et l'absence de garantie de résultats. Les membres ont souligné que ce type d'entreprises, souvent centrées sur des technologies et secteurs très spécifiques, manquaient parfois d'une expertise économique et juridique suffisante pour pouvoir participer à des marchés publics. La réponse à ces obstacles sera une des priorités du Paquet présenté à l'automne.

Enfin, interrogée sur la question de l'accès aux marchés de services transfrontaliers, la Directrice Générale adjointe a rappelé que des initiatives avaient déjà été mises en œuvre par l'exécutif pour faciliter les échanges avec la proposition de carte de services électronique européenne – « e-card ». Irmfried Schwimann a rappelé que cette proposition, présentée en 2015, fait toujours l'objet d'obstacles au niveau des Etats membres.

### **Inscrire les marchés publics dans un contexte de concurrence internationale**

La discussion avec Irmfried Schwimann s'est également portée sur la question de la concurrence internationale. Les membres du Cercle ont en effet souligné que dans le cadre de projets de très grande ampleur dont les budgets peuvent se chiffrer en milliards d'euros, le critère prix reste prépondérant dans la décision finale, malgré toute l'innovation qui peut être intégrée dans le projet.

Face à la concurrence d'entreprises subventionnées par des Etats-tiers, qui ne respectent pas les mêmes règles et sont capables de proposer des offres à des prix bien plus faibles, les membres du Cercle ont interpellé la Directrice générale adjointe quant au renforcement des critères de proportionnalité, et la possibilité pour les Etats et autorités contractantes d'exclure les offres qui ne respectent pas les règles du jeu.

Parmi les options mises en avant, l'amélioration de l'application de l'article 85 de la Directive 2014/25/UE, permettant l'exclusion de certaines offres d'entreprises d'Etats tiers qui ne respectent pas les règles, en particulier en matière de réciprocité d'accès aux marchés. Les membres du Cercle ont insisté sur l'importance de mieux former les collectivités locales en particulier, à l'application de cet article.

De son côté, Irmfried Schwimann a rappelé que la force de l'UE était son ouverture, et affirmé que l'Union n'avait pas d'intérêt au protectionnisme, soulignant aussi le risque qu'une telle politique pénalise les entreprises européennes à l'étranger. Elle a également rappelé qu'une proposition pour un outil pour les marchés publics internationaux est sur la table du Conseil de l'UE depuis 2012, et que cet outil pourrait permettre de mieux lutter contre la concurrence de certains Etats tiers. Néanmoins là encore, la proposition fait l'objet de blocages. La Directrice générale adjointe a donc invité les membres du Cercle à sensibiliser les Etats membres pour les pousser à agir.

Enfin, la Directrice Générale adjointe a aussi rappelé que l'accès aux marchés publics d'Etats tiers était au cœur des négociations commerciales menées par l'UE afin de permettre aux entreprises européennes d'être en mesure de se développer et de participer à des marchés publics à l'étranger. Irmfried Schwimann a évoqué les négociations en cours avec le Japon en particulier, qui permettront d'y améliorer l'accès des entreprises européennes.

---

## BREXIT & FUTUR DE L'UE

La question du Brexit a finalement été abordée. Irmfried Schwimann a confirmé que la préparation des négociations nécessitait des ressources humaines importantes pour accompagner les travaux de la Task Force sur l'article 50. Elle a également rappelé qu'aucune négociation sur la future relation commerciale avec le Royaume-Uni ne pourrait débiter avant d'avoir un accord sur les conditions du divorce. Une prolongation des négociations au-delà de mars 2019 pourrait être autorisée à l'unanimité des Etats membres, dans le cas contraire le Royaume-Uni redeviendra un Etat-tiers.

La Directrice Générale adjointe a reconnu que le Brexit avait permis de donner un nouvel élan aux 27, tout en soulignant le coût d'une sortie de l'Union. Dans le même temps le Brexit a permis de davantage parler d'Europe dans les débats publics et de mettre en avant ses avantages et ses acquis. De part ce nouveau débat la Commission s'inquiète moins d'une nouvelle vague eurosceptique pour les élections européennes de 2019.

Cependant Irmfried Schwimann a aussi mis en garde contre le risque d'un clivage grandissant entre l'Est et l'Ouest de l'UE, justifiant par là même le refus de Jean-Claude Juncker d'aller vers une Europe à deux vitesses. Afin d'éviter une « ségrégation » elle a insisté sur l'importance de mieux communiquer sur l'Europe en impliquant la société civile, et de recentrer le débat sur la direction à donner à l'UE et la définition d'objectifs communs aux 27.

\*\*\*